

# Communiqué de presse



Paris, le 15 octobre 2024

## Élections des délégués MSA 2025 : la MSA invite ses adhérents à vérifier leur inscription sur la liste électorale

*Du 5 au 16 mai 2025, les adhérents de la MSA seront appelés à voter pour choisir leurs délégués MSA, qui les accompagneront et les représenteront pendant 5 ans. La MSA invite ses adhérents à s'assurer de leur inscription sur la liste électorale avant la date limite du 27 décembre 2024.*

Dès aujourd'hui et jusqu'au 27 décembre 2024, les adhérents peuvent se rendre sur le site internet de leur MSA ou dans leur agence MSA pour vérifier s'ils sont bien inscrits sur la **liste électorale et dans le bon collège de rattachement** :

- 1<sup>er</sup> collège : exploitants agricoles,
- 2<sup>e</sup> collège : salariés agricoles,
- 3<sup>e</sup> collège : employeurs de main-d'œuvre.

En cas d'erreur, ils auront **jusqu'au 27 décembre 2024** pour écrire un courrier au Président du Conseil d'administration de leur MSA.

Les délégués MSA, eux-mêmes salariés, exploitants ou employeurs agricoles, jouent un rôle clé. Ils sont à l'**écoute** des adhérents, les **soutiennent** dans leurs démarches, **relayent** leurs besoins auprès de la MSA et renforcent le **lien social** dans les territoires ruraux.

Chaque année, ils mènent **plus de 3 000 actions** de solidarité sur tout le territoire : accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions...

Plus d'informations sur les élections des délégués MSA : rendez-vous sur [elections2025.msa.fr](https://elections2025.msa.fr)

---

### Contact presse

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse

Steven Boloko

presse@ccmsa.msa.fr

19 rue de Paris- CS50070 93013 Bobigny